

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 037/2022

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER  
*Séance du 17 septembre 2022*

Nombre de conseillers		
En exercice	10	
Présents	8	
Votants	8	
Procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
8	0	0
Date de convocation		
02/09/22		

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept septembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, le Maire.

Présents : MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine

MM MARCOU Christian, SIMON Philippe, POUGET Jean-Marc, BERGEAL Jean-Pierre, COUDERT Loïc,

Absents : MM. PIESSSET Jean-Marc, PERRIER Antoine

A été nommée secrétaire de séance : MME DEVEAUD Sandrine

**OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE**

Etabli en application de l'article 3-3 3° de la loi du 26 janvier 1984, modifiée concernant les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants

Le conseil municipal de St PARDOUX L'ORTIGIER

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 17 octobre 2020 créant à compter du 23 octobre 2020 un emploi permanent de secrétaire de mairie dans le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, grade relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE :**

- ✓ Le maire à renouveler le contrat de la secrétaire de mairie Madame Valérie MARSALEIX, actuellement en poste pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 22 octobre 2023

**DECIDE :**

- ✓ du calcul de la rémunération de l'agent en référence à l'indice brut 486.
- ✓ Que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait à Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 17 septembre 2022

Le Maire, Martine DUMONT

